



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Var

UNE AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

# AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES DES ENFANTS

6 à 11 ans



La Caf du Var finance jusqu'à 200 €  
par enfant et 80% de la dépense engagée

(selon ressources)

pour les activités culturelles  
et artistiques de leur(s) enfant(s)

Pour plus  
d'infos, rendez-vous  
sur le **caf.fr**

[www.var.caf.fr](http://www.var.caf.fr)



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Var

# AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

**Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2021-2022 ? La Caf peut vous aider.**

## Comment ?

Votre Caisse d'Allocations Familiales souhaite **favoriser l'accès aux loisirs culturels et artistiques des enfants**. C'est pourquoi, elle met en place une aide financière qui permet de prendre en charge **une partie des frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources) et 80% de la dépense engagée, sous réserve des crédits disponibles**.

## Pour quelles activités ?

Ateliers ou cours de théâtre, de musique, de chant, de danse, d'arts-plastiques, de création numérique, d'activités manuelles (*calligraphie, poterie, travail du bois, de la céramique...*), de cirque et l'adhésion à une bibliothèque, médiathèque ou un FabLab.

L'aide prend en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence et de cours/ateliers des activités ci-dessus. Par contre, elle ne concerne **ni l'adhésion à un club sportif ni l'inscription à des cours de langues étrangères**.

## Pour qui ?

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2021-2022.

## Quelles conditions ?

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2021.
- Inscrire l'enfant sur l'année scolaire 2021-2022 dans une structure proposant une activité culturelle ou artistique.
- Déposer cette demande entre le 15 juillet 2021 et le 31 octobre 2021.
- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans dans l'année scolaire, soit du 01/09/2021 au 31/08/2022.

*Aucune dérogation à ces critères ne pourra être accordée et tout dossier parvenu en Caf après le 31 octobre ne pourra faire l'objet d'une aide financière.*

## Vos droits ?

Quotient Familial de mai 2021	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Vous pouvez retrouver votre quotient familial (QF) dans votre espace personnel Mon Compte.

**[Pour accéder à Mon Compte, cliquez ici.](#)**

## Comment faire la demande ?

**Le formulaire de demande d'aide est disponible à l'adresse suivante :**

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-var/offre-de-service/j-ai-un-ou-plusieurs-enfants-a-partir-de-6-ans/aide-aux-activites-culturelles-et-artistiques>

**Complétez la fiche de demande et renvoyez-la à votre CAF avant le 31 octobre 2021** à l'adresse suivante : CAF du Var – 38, rue Emile Ollivier – 83000 TOULON. **Tout dossier réceptionné après le 31 octobre 2021 fera l'objet d'un refus et aucun recours ne sera possible.**